



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maison de retraite du centre hospitalier de Chateau-Thierry

Question orale n° 61

## Texte de la question

M. Andre Rossi appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la maison de retraite du centre hospitalier de Chateau-Thierry, ou le prix de sejour atteint 303 francs, ce qui est proprement insupportable. L'une des causes de cette augmentation tient a ce que le precedent Gouvernement, dans ses difficultes budgetaires, n'a notifie le forfait-soins qu'en juillet, ce qui a retarde de sept mois la fixation du prix de journee. Le Conseil general, quant a lui, avait, des le debut de l'annee, annonce le montant de sa participation. En y joignant l'interdiction de retroactivite, on comprend le bond qu'a fait le prix de journee a un moment ou ce batiment vetuste et sans commodite fait l'objet d'importants travaux de renovation. Il lui demande donc qu'en 1993 le forfait-soins soit notifie des le debut de l'annee et qu'une avance de tresorerie sur trois ans puisse, a titre tout a fait exceptionnel, etre consentie a l'etablissement pour attenuer un prix de journee devenu probablement l'un des plus eleves de France. Il s'agirait, dans cette affaire dramatique pour les pensionnaires et leurs familles, de rechercher une formule identique ou une subvention d'equilibre du ministere de l'interieur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rossi André](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 61

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 1993, page 366

**Réponse publiée le :** 14 mai 1993, page 440

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 1993